

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2009**

**COMMUNICATION SUR L'ACTION SOCIALE**

Si l'action sociale doit être, bien entendu, l'affaire de tous il est cependant admis qu'elle est plus spécifiquement dévolue à un secteur particulier, à savoir le CCAS.

**Définition du CCAS :**

Emanation des Bureaux de Bienfaisances nés sous la révolution française, le Centre Communal d'Action Sociale est de par la loi un établissement public administratif obligatoire dans toutes les communes. Il est géré par un conseil d'administration composé de 8 élus et de 8 de personnalités représentatives d'organismes divers (UDAF, associations diverses : de lutte contre la précarité, d'insertion, d'handicapés, de personnes âgées) nommées par le maire lui-même Président de ce Conseil d'Administration. Le budget est alimenté majoritairement par les dotations de la CAF, des Caisses de retraite, du Conseil Général, de l'Etat et les usagers eux-mêmes, la subvention communale intervient néanmoins pour près de la moitié des recettes. Ce budget, conséquent, ne peut cependant être un indicateur réel de l'implication de la ville en matière de dépenses à caractère social puisque 80 % du dit budget est absorbé par les frais de fonctionnement de l'établissement. Le CCAS est en effet employeur de 64 personnes : aides à domicile, assistantes maternelles, personnel administratif. Ainsi s'il est évident que cette entité bénéficie d'une certaine autonomie il n'en est pas moins réel que l'étendue de ses missions relève de la politique volontariste de la commune en matière d'action sociale.

A Epinau, l'activité s'articule autour de 4 axes principaux :

- le logement social
- la petite enfance
- les personnes âgées
- la précarité

Et tout Spinoisien a la possibilité voire la nécessité d'utiliser les différents services du CCAS.

**Le logement social**

A ce jour, 310 logements à caractère social sont implantés dans les différents quartiers de la commune :

- Les Rossays
- Le Week-End
- Les Templiers
- La Grande Rue
- La Division Leclerc

Le contingent communal correspond à environ 20 % desdits logements à 2 exceptions près : les 50 appartements de la Résidence Jeunes que le bailleur a repris en gestion directe (le quota ne s'applique pas) et la résidence des Hauts- Graviers où les 48 studios sont sous gouvernance exclusive de la commune. Il faut cependant bien comprendre que la commune dans le cadre de son contingent propose des candidatures mais n'est en aucun cas décisionnaire quant à l'attribution : le bailleur social est le propriétaire et il choisit le candidat qui lui agréé. L'année écoulée, le service a instruit 190 demandes et les a transmises à la préfecture, collecteur obligatoire. De manière récurrente, l'offre de logements est

infiniment inférieure à la demande. La récente loi DALO particulièrement dédiée à l'habitat non adapté (insalubre, trop petit, précaire) n'a pas à ce jour apporté de résultats bien tangibles. Quant à l'hébergement d'urgence, il relève de circuits parallèles très sociaux et totalement insatisfaisants dans la prise en charge de la personne. La cinquantaine de logements de type HLM en cours de construction sur la commune (rue de Corbeil, rue du Mauregard, rue des Monseaux) permettra « d'éponger » une partie des demandes les plus urgentes.

Et pour des échéances plus lointaines, d'autres projets sont en cours d'étude.

### **La Petite Enfance**

La maison de l'enfance sise 10 rue de la Division Leclerc abrite les 4 activités principales liées à la Petite Enfance.

1. la PMI où les enfants de 0 à 6 ans peuvent prétendre à un suivi médical gratuit assuré par un pédiatre et un psychologue.
2. Le CMPP (antenne de celui de Savigny-sur-Orge) a suivi, l'année écoulée, 70 jeunes spinoliens de 4 à 18 ans signalés principalement par le milieu scolaire pour des troubles du comportement. Le personnel spécialisé du centre travaille en partenariat avec les MDS, les services médicaux sociaux, les services judiciaires et sanitaires. De l'analyse de l'activité, il ressort que les situations critiques sont en augmentation, conséquence, notamment de la conjoncture économique qui semble avoir un impact très déstabilisant.
3. La Crèche des « Petits Castors » à un statut de crèche familiale. Actuellement 28 assistantes maternelles accueillent 80 enfants, et ce, sous la responsabilité d'une Directrice et d'une équipe d'encadrement qui font preuve d'une grande rigueur dans leur exercice professionnel. L'obligation de formation continue pour tout le personnel est le garant de la compétence du service. Cependant la difficulté de recrutement des assistantes maternelles reste l'éternel problème et l'évolution de la loi qui permettrait l'attribution d'un quatrième agrément ne se traduira pas par une augmentation arithmétique de 25 % de demandes satisfaites ! (le législateur n'a jamais eu à garder 4 nourrissons dans les conditions de sécurité et d'aide à l'éducation obligatoire dans ce type de mission). Une convention avec la crèche de Longjumeau permet de satisfaire quelques demandes de parents dont les horaires ne sont pas standards. Depuis 2004 et la mise en application de la PSU on peut constater que le mode de calcul du coût est plus juste et plus équitable pour l'utilisateur puisque l'heure (pondérée par des taux d'efforts) est devenue l'unité de base de ce calcul. Cependant si la PSU s'adapte au fonctionnement des crèches collectives, elle entraîne une déperdition « d'heures actives » pour les crèches familiales. Le déficit qui en découle est loin d'être négligeable malgré les indemnités compensatoires que versent la CAF. Il est évident que la qualité de la prestation dans la prise en charge des tous petits demeure incontournable. Cependant au fil des années la réflexion reste la même, quel sera le seuil tolérable de ce coût et quelles pourront être les solutions de substitution ?
4. La halte-garderie des « Bouts d'Chou » est un mode d'accueil qui se distingue par sa grande souplesse. En effet, 3 jours par semaine, 20 enfants de 2 mois à 4 ans non scolarisés, peuvent être confiés à un personnel qualifié pour des laps de temps variables : de l'heure à la journée. Ce service se révèle particulièrement utile car il permet une complémentarité avec d'autres modes de garde, d'une part, et d'autre part, il met en œuvre un projet éducatif visant à socialiser les enfants qui lui sont confiés. Actuellement la crèche et la halte-garderie tentent d'évoluer vers une mixité plus grande afin d'optimiser leurs compétences par l'accueil de la petite enfance.

### **Les personnes âgées**

La pyramide des âges met en évidence un vieillissement de la population française et la démographie d'Épinay, avec un taux de personnes âgées avoisinant 29 % se situe au-dessus de la moyenne de référence que constitue notre communauté d'agglomération. Le CCAS, s'est depuis longtemps engagé dans des aides apportées à cette population particulière dont les besoins ne sont en aucun cas standards. Interlocuteur facile d'accès, il amène ses savoirs tant pour la mise en place des aides légales (APA, cartes améthyste, cartes rubis, téléalarme...) que dans la prise en charge de la personne afin de faciliter un maintien à domicile dans les meilleures conditions. Épinay est une des rares communes disposant de son propre

service d'aide à domicile qui, pour répondre aux obligations de la loi de 2002, suivent toutes des formations diplômantes (DEAVS). Nous n'avons pas non plus hésité à conventionner avec des services extérieurs d'Aides et Soins à domicile et la connexion permanente avec le CLIC Orgyvette (organisme de coordination gérontologique très réactif) permet de maîtriser beaucoup de situations complexes. A ce jour, plus d'une centaine d'administrés bénéficient des capacités du service. De plus, en coopération avec la restauration municipale, le service de portage des repas à domicile assure, non seulement, l'intendance alimentaire mais crée aussi un lien social indispensable pour les personnes isolées en perte d'autonomie. Cependant les perspectives de ce service sont plutôt préoccupantes. La limitation de la prise en charge des heures d'aides à domicile par la CNAV, la diminution de l'APA, allouée par le conseil général, la stagnation voir la détérioration des ressources provenant des pensions de retraite stigmatisent un désengagement de la collectivité nationale. Il tombe sous le sens que la première prise en charge du « cinquième risque » se fera d'abord au niveau local et devra mobiliser tant des moyens financiers qu'humains. Il faut insister sur l'obligation incontournable et primordiale qu'est la prévention sous toutes ses formes. Préventions, que nous tachons depuis longtemps, de pratiquer tant par des informations spécifiques que par des prises en charge adaptées et il faudra également faire preuve de solidarité intergénérationnelle à tous les niveaux.

### **La précarité**

Comme ailleurs, la précarité s'est accentuée à Epinay : à ce jour on quantifie à 4 % de la population de la commune la file active de personnes ayant sollicité un secours. Le CCAS est le premier guichet accessible aux publics fragilisés qui y trouvent un accueil, une écoute et de par les compétences spécifiques au moins des prémices de solutions. C'est notamment le cas avec le service du RSA sous la responsabilité de la Directrice du CCAS qui assure non seulement l'instruction des dossiers mais également le suivi personnalisé de chaque bénéficiaire. Ayant conventionné depuis longtemps avec les services de EDF et GDF nous pouvons pallier à une partie des impayés d'énergie. La collaboration particulièrement étroite qui existe depuis 1 an avec la MDS de Chilly-Mazarin (une assistante sociale assure une permanence à la maison de l'enfance), les échanges permanents avec nos associations caritatives (la Conférence St Vincent de Paul et le Secours Populaire) permettent d'activer les synergies. Il est à rappeler les difficultés auxquelles sont confrontées les personnels de tous ces services. En effet nous ne traitons pas des dossiers mais nous tentons d'aider des personnes, et s'il est indispensable de devoir garder la plus grande objectivité afin de faire la distinction entre « la pauvreté relative » et « la pauvreté absolue », nous ne devons jamais perdre de vue que l'une et l'autre ont un impact non relatif sur la personne en difficulté. La mise en place de solutions en urgence relève réellement « du soin palliatif » avec toutes ses limites. Les actions plus pérennes qui sont largement plus satisfaisantes pour tous, dépendent essentiellement de la réactivité de tous les partenaires sociaux institutionnels tel que le Réseau Local d'Appui, les missions locales pour les moins de 25 ans, le Pôle Emploi et les associations d'insertions. Toutes les études récentes le confirment, la pauvreté est un phénomène multi dimensionnel complexe qui s'étend à de nouvelles catégories de population. Le parcours chaotique de certains de nos concitoyens n'est pas sans rappeler le mythe de Sisyphe : à peine avons-nous hissé le « rocher » en haut de la montagne qu'il retombe et que tout est à recommencer. S'il est un point également à développer c'est bien l'accès au savoir : au niveau communal des actions peu visibles, certes, mais qui ont le mérite d'exister, permettent par exemple, en partenariat avec des associations locales, l'accès à l'outil informatique et pour les plus petits la mise en place de l'Aide aux Devoirs en coopération avec les Affaires Scolaires donnent des résultats très concluants.

### **Conclusion**

La question sociale est multiforme et évolue sans cesse. Il nous faut donc, d'une part, être localement extrêmement réactif et profiter, d'autre part, de tout le potentiel qu'il sera possible de mettre en œuvre grâce à l'intercommunalité. La Commission Sociale a déjà engagé des réflexions : la mise en place du PLH pour le logement, la possibilité d'autres modes de garde pour la Petite Enfance, l'adhésion à une Mission Locale plus proche de nos jeunes spinoliens, la mise à disposition de moyens plus conséquents pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées. Il est pertinent de constater que l'Action Sociale, si elle peut-être perçue comme dérangement, peu glorieuse, insatisfaisante est une obligation citoyenne. Il ne faut pas hésiter à faire parfois « bouger les lignes » et faire mentir l'adage qui veut que notre société est faite « d'égoïsme individualiste et d'absence de générosité communautaire ».